

FICHE NAVETTE : DECLARATION DES EXPLOITATIONS DE VOLAILLES

ATTRIBUTION DES NUMEROS D'EXPLOITATION ET D'ATELIERS

Nom (ou raison sociale) :

Adresse :

1 – JE DECLARE :

Posséder déjà un numéro d'exploitation car j'ai d'autres animaux ou j'ai déjà déclaré mon exploitation de volailles, il s'agit du numéro :

N°

Mes bâtiments de volailles sont à une distance de moins de 4 km du lieu de détention de mes autres animaux le plus éloigné.

OUI

NON

2 – JE DECLARE QUE

Je détens une exploitation de poules pondeuses d'œufs de consommation dont tout ou partie de la production est destinée à un centre d'emballage.

OUI*

NON

***(Si oui, compléter le tableau de la page suivante)**

Dans le tableau de la page suivante, on entend par atelier, toute construction ou, dans le cas d'installation à ciel ouvert, tout site clos ou non, constituant tout ou partie d'une exploitation de volailles, dans lequel des volailles constituant une même entité épidémiologique, sont détenus élevés ou entretenues en commun.

PARTIE A COMPLETER PAR L'ÉLEVEUR

1) Dans l'exploitation d'écrite ci-dessus, je pratique le (s) mode (s) d'élevage suivant :	2) Dans ce mode d'élevage, je possède x ateliers : <i>(x : indiquer le nombre de bâtiment ou d'atelier et la capacité d'animaux par mode d'élevage)</i>		3) Mes ateliers, bâtiments portent déjà un code permettant de les identifier, ils se nomment :	PARTIE A COMPLETER PAR LE SERVICE IDENTIFICATION
	<i>Nombre de bâtiments ou d'ateliers</i>	<i>Capacité en nombre d'animaux par atelier</i>		4) Numéro attribué par le Service Identification
Production biologique (0)				
Élevages en plein air (1)				
Élevages au sol (2)				
Élevages en cages (3)				

Cette déclaration doit être renvoyée à l'EdE de votre département.